

# Interview

Laurent Roellinger est installé en EARL avec son père Hubert à Eschentzwiller (secteur de Mulhouse Sud, premières collines Sundgauviennes). Ils ont fait le choix de s'engager en 2007 dans des mesures de réduction d'herbicides pour notamment «anticiper la future réglementation». La pose de trichogramme de même que l'installation de CIPAN derrière ses blés étaient déjà monnaie courante sur l'exploitation. Restait la réduction d'herbicides.

## UNE EXPLOITATION SPÉCIALISÉE EN MAÏS ET BLE

«L'exploitation compte 85 hectares de SAU, dont une quinzième de prairie qui sert à l'affouragement des chevaux que nous gardons en pension. Le secteur

est hétérogène. Nous sommes dans un contexte de collines avec toute la problématique coulée de boue qui s'y rattache. Sur ces secteurs, on a intégré davantage de céréales à paille, alors que dans les zones où le facteur érosion est limité, on cultive du maïs».

## L'ENGAGEMENT « RÉDUCTION D'HERBICIDES »

«À l'origine, nous avions un peu la crainte de voir nos parcelles se salir. Mais après discussion avec les conseillers de la Chambre d'Agriculture et des collègues qui travaillaient déjà avec des doses réduites, on a décidé de signer une MAET. Le principe de calcul Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) est simple (voir encart). Je sais que j'ai le droit de consommer un certain nombre d'IFT à l'échelle de mon exploitation. Je raisonne par culture et réfléchis mes programmes de désherbage à partir d'un IFT à l'hectare à ne pas dépasser».

## LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

«Avant 2007, on cherchait un produit, ou une composition de produits, avec une

bonne efficacité et à un prix raisonnable pour sécuriser le passage du pulvérisateur. Cela nous a permis de maintenir des parcelles relativement propres chaque année. Depuis la signature du contrat, on raisonne davantage en fonction du seuil de nuisibilité. On généralise les tours de plaîne avant de décider de traiter et on a modifié certaines pratiques. On dés-herbe par exemple maintenant le maïs tout en post levée, ce qui n'était pas le cas avant 2007. On attend que les mauvaises herbes poussent. Par contre, il n'est pas question de traiter en pleine chaleur. On cherche une bonne hygrométrie (au moins 60-70 %) et on intervient sur des adventices jeunes. En respectant ces règles, je n'ai vu cette année aucune différence d'efficacité entre 0,3 et 0,5 litre de mélange Callisto/Milagro. Pour l'année prochaine, on va rester sur ces produits, mais bien au cinquième de la dose homologuée ! Toutefois, il faut rester prudent. J'estime qu'il faut se garder une marge de manœuvre, et donc un stock d'IFT, pour préserver une certaine souplesse dans sa stratégie de désherbage. C'est ce que j'arrive bien à faire.»

## UNE RÉDUCTION À LA PORTÉE DE BON NOMBRE DE COLLÈGUES

«Sur céréales à paille, il est possible d'économiser des IFT. Niveau préparé, entre les parcelles de mes voisines qui ne sont pas en MAET et les miennes, il n'y a aucune différence ! On souhaite réduire durablement les quantités d'herbicides épandues».

## UNE ANTICIPATION DE LA FUTURE RÉGLEMENTATION

«Si d'après certains collègues mon choix était risqué, j'estime qu'il s'agissait d'un risque maîtrisé, avec un accompagnement financier et technique intéressant. Quand j'entend Michel Barnier parler de 50 % de produits phytosanitaires en moins, j'estime que ma pratique actuelle correspond seulement à un entrainement ! Les mesures MAET actuelles ne concernent que les herbicides et heurtivement, réduire d'autant les fongicides ou les insecticides sera bien plus compliqué pour certaines cultures ! » Après deux années d'engagement, je ne regrette pas mon choix, bien au contraire. Avec



Laurent Roellinger dans son tour- nesol semé en interculture : «Mon contrat MAET réduction d'herbicide va me faire gagner du temps et me permettre d'anticiper sur la future réglementation»

les mesures qui se préparent au niveau national, mon contrat MAET réduction d'herbicide va me faire gagner du temps et me permettre d'anticiper sur la future réglementation. IFT, réduction de doses... j'aurai cinq années d'avance !»